

Tarifs 2025 des différentes formules en fonction des prestations pour chaque catégorie

(pour un véhicule avec **le pilote et le co-pilote** – pour une moto avec **le pilote**)

Formules	Prestations	Catégories			
		Auto avant 1945	Auto de 1945 à 1995 et d'exception	Moto avant 1995	Pack Club (à partir de 10 autos)
A	Rallye du samedi	40 €	89 €	35 €	
B	Circuit du dimanche	30 €	60 €	30 €	
C	Rallye du lundi		50 €	25 €	
D	Rallye du samedi et Circuit du dimanche	65 €	135 €		110 €
E	Rallye du samedi, circuit du dimanche et rallye du lundi	85 €	169 €	70 €	135 €

Accompagnateur autre que le co-pilote : **20 €** le samedi et **30 €** le lundi

*Retrouvez la fiche d'inscription au Circuit Historique et le règlement général pages ci-dessous.
(Documents à renvoyer)*



34^e Circuit Historique de Laon et de l'Aisne « HAUTS-DE-FRANCE » Les 07, 08 et 09 juin 2025

N° plaque de rallye
Attribué par ordre de réception
Ne rien inscrire ci-dessous

Moto avant 1995

Veillez remplir la fiche ci-dessous en LETTRES CAPITALES - Une fiche par équipage (1 véhicule + 1 pilote + 1 co-pilote)

NOM : PRÉNOM :

N° : RUE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

Tél : Email :@

Remplir une fiche par véhicule

Marque		N° d'immatriculation	
Type		Cie d'assurance et N° du contrat	
Genre		Contrôle technique et date de validité	
Année		Puissance - Cylindrée	

Nom et Prénom du pilote		Date et N° du permis de conduire	
-------------------------	--	----------------------------------	--

Rallye du samedi : cochez le circuit choisi (circuit A et circuit B sont identiques, mais en sens inverse) : A ou B

Par moto inscrite le samedi : Livret d'accueil, plaque rallye, roadbook, cadeaux, 1 collation, 1 lunch, 1 boisson et 1 coupe de champagne.

Par moto inscrite le dimanche : Plaque rallye, verre de l'amitié à l'Hôtel de Ville.

Par véhicule inscrit le lundi : Plaque rallye (présent que le lundi), 1 collation et cocktail de clôture du 34^e Circuit Historique.

Vous avez le choix entre différentes formules (voir tarifs et prestations 2025).

Vous avez le choix entre différentes formules (voir tarifs et prestations 2025).

				Tarif
Entourer la formule choisie : A B C <input checked="" type="checkbox"/> E			, 00 €
Accompagnateur autre que le co-pilote (Cocher le samedi et/ou le lundi) *	Samedi : 20 €	<input type="checkbox"/>	Nombre :, 00 €
	Lundi : 30 €	<input type="checkbox"/>	Nombre :	
			Total à régler, 00 €

* Par accompagnateur le samedi : 1 collation, 1 lunch, 1 boisson et 1 coupe de champagne.

* Par accompagnateur le lundi : 1 collation et cocktail de clôture du 34^e Circuit Historique de Laon

REGLEMENT : (Cocher votre mode de règlement)

Chèque Chèque payable en France et à établir à l'ordre de : Association de la Montée Historique de Laon

Crédit Mutuel **Virement** Les participants de la Communauté Européenne peuvent régler par un virement **IBAN** :
FR76 1027 8026 4900 0337 7664 551 CMCIFR2A (joindre copie du virement)



PayPal Utiliser l'option « **Entre proches** » et joindre une copie du virement.

A renvoyer à : **Association de la Montée Historique de Laon,**
9 rue du Bourg, BP 513 – 02000- Laon
Tel : 03 23 79 83 58

Web : www.circuit-historique-laon.com

Mail : circuit-historique-laon@orange.fr

Toute inscription vaut acceptation du règlement - Un accusé de réception vous sera envoyé avant la manifestation avec votre N° de plaque.

Pour votre hébergement, retrouvez nos hôtels et restaurants sponsors sur notre site internet.

Association de la Montée Historique de Laon
(Association Loi 1901)
Règlement général du circuit historique des 07, 08 et 09 juin 2025

Article 1

L'association de la Montée Historique de Laon organise les **07, 08 et 09 juin 2025** dans le cadre de l'Article R 331-18 du Code du Sport, une manifestation d'automobiles et de motocyclettes anciennes comprenant des parcours dans le département de l'Aisne et un défilé dans la ville de Laon.

Article 2 – Véhicules admis.

Cette manifestation est ouverte aux automobiles et motocyclettes **depuis les origines jusqu'au 31 décembre 1995, sauf exception.**

Les candidatures seront soumises à un comité de sélection qui devra limiter le nombre de voitures et celui des motocyclettes. Les caractéristiques mécaniques de ces véhicules devront être conformes à celle d'origine. Les véhicules non immatriculés ne pourront d'aucune façon participer au rallye promenade du samedi, au défilé du dimanche et à la sortie du lundi.

A titre exceptionnel, quelques automobiles ou motocyclettes fabriquées postérieurement à la date indiquée, mais présentant un intérêt historique ou technique, pourront être admis sur acceptation du comité.

La date limite des inscriptions a été fixée au 30 mai 2025, cependant une priorité sera donnée aux automobiles et motocyclettes les plus anciennes. En cas de candidatures de véhicules similaires en marque ou en type, la demande la plus ancienne sera retenue (le cachet de la Poste faisant foi). Une photographie du véhicule sera exigée pour toute demande préalable.

L'Association de la Montée Historique de Laon se réserve le droit de refuser tous les véhicules qui ne seraient pas conformes à l'esprit de la manifestation.

Article 3 – Obligations

Les participants devront se conformer aux prescriptions du **code de la route, des arrêtés municipaux** de la ville de Laon ainsi qu'aux **articles de ce présent règlement**. Toute infraction constatée, indépendamment de la sanction pouvant être prise par les autorités compétentes, sera sanctionnée par les organisateurs. **Tout véhicule devra être muni de gilets de sécurité, d'un triangle de pré-signalisation et d'un extincteur. Il est interdit de masquer ses plaques d'immatriculation.**

Article 4 – Assurances

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels occasionnés à son véhicule, à tous autres biens et des blessures envers des tierces personnes, cela n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation ; le participant reste seul responsable vis-à-vis de ses passagers, la responsabilité de l'organisateur n'étant pas engagée sur ce point. Les organisateurs souscriront une police d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur et des participants conformément à l'Article L 331-10 du Code du Sport.

Article 5 – Publicité – Droits à l'image

Les organisateurs se réservent le droit de prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les marques publicitaires de leur choix. Toutes autres publicités que celles décidées par les organisateurs est formellement interdite sauf accord express de ceux-ci.

Par leur inscription, les participants s'engagent à renoncer à tout droit à l'image sur les photographies et films réalisés par l'Association de la Montée Historique de Laon lors des trois jours de la manifestation pour toute utilisation qu'elle jugera nécessaire et ce sans limitation dans le temps.

Article 6 – Vérifications

Les participants devront se présenter à l'accueil prévu par l'organisation le 07, 08 et 09 juin 2025 de 9h à 10h impérativement, munis de leur permis de conduire, de leur carte grise (ou document équivalent pour les étrangers), de leur police d'assurance, pour recevoir les documents nécessaires au bon déroulement de la réunion (road book, programme, plan du circuit, informations touristiques etc....) ainsi que la plaque de rallye qui leur sera attribuée.

Article 7 - Déroulement de la manifestation

La manifestation devra se dérouler dans les traditions de courtoisie et d'amabilité qui sont de règle entre les amateurs de voitures anciennes.

Accès au Circuit Historique de Laon, le dimanche 08 juin 2025 :

Seules les voitures et motos inscrites pour la manifestation et ayant apposé la plaque de rallye sur le véhicule, pourront avoir accès au défilé le dimanche 08 juin 2025. **Les participants ne pourront en aucun cas dépasser la vitesse de 50 km/h en ville basse et 30 km/h en ville haute**, de plus les véhicules devront se présenter au parking à l'heure précise qui leur sera indiquée, sous peine d'exclusion du défilé.

Article 8 - Engagements

Aucune participation ne sera confirmée si les **droits d'inscription** ne sont pas réglés **avant le 30 mai 2025**. Tout désistement sera étudié par le comité d'organisation pour un éventuel remboursement de 30% du montant de l'inscription correspondant aux frais engagés. Chaque candidature, retenue ou non, fera l'objet d'une réponse de la part du comité de sélection.

Article 9 - Classement

Il ne sera pas établi de classement, ni effectué de chronométrage.

Article 10 - Vérifications

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le comité d'organisation regroupant les responsables de l'Association de la Montée Historique de Laon, les décisions seront sans appel, et une participation aux frais d'organisation, plaques, assurances, repas, etc....sera demandée aux participants.

Date :

Nom :

Prénom :

Ecrire la mention « **lu et approuvé** »

Signature :